Philosophie 2022-23 Partie III

DEVENIR ACTEUR EN SOCIÉTÉ

Devoir, Travail, Etat, Justice

	Agir	en société	2
7.	Avon	s-nous le devoir de respecter l'autorité de l'État ?	6
	7.1.	L'État emploie les moyens nécessaires pour assurer la cohabitation paisible de ses citoyens	6
	7.2.	L'État n'est pas une superstructure neutre : il contribue à une domination de classes e la consolide	et 9
	7.3.	Face à un État s'éloignant de ses promesses morales, c'est s'y opposer qui devient notre devoir	12

AGIR EN SOCIÉTÉ

BRAINSTORMINGS

Travail — État — Justice — Devoir

DÉFINITIONS

TRAVAIL	
Le travail est l'activité humaine consistant à	_ les processus naturels (y compris
son propre corps, ou son esprit), à les transformer pour	les mettre au de
l'homme.	
POLITIQUE	
Du grec Polis, « cité », la politique désigne l'art de	la cité, de diriger l'État.
Cet objectif rencontre une tension entre l' de	justice et de raison, et les
pragmatiques qui permettent un fonction	onnement effectif.
ÉTAT	
L'État désigne l'ensemble des et des o	rganes culturels par lesquels une
société se donne les moyens de se gouverner et de s'a	dministrer. On distingue l'État de la
(peuple uni par une conscience historique	e commune). L'État se distingue
aussi des instances plus petites qu'il englobe (régions,	départements, communes) ainsi
que des instances plus grandes dans lesquelles il est e	nglobé (confédération, empire).
DEVOIR	
Le devoir définit ce qu'il faire. Il vient d'abord	de l' (soumission à
une autorité, menaces de sanctions), puis devient un _	interne à chaque indi-
vidu (moralité). Lorsque le devoir n'est pas réalisé, cela	créé un sentiment d'insatisfaction
chez le sujet, qui se considère en-deçà de ce qu'il pour	rait être.

átant	·	rmettant d'évaluer un état de fait ou une obligation com (injuste). La justice peut aussi désigner
		ssure le pouvoir d'appliquer les lois : juges, tribunaux,
lice.	judiciaire, qui a	ssure le pouvoir d'appliquer les lois : juges, triburiaux, j
ÉGALITÉ ET		
En droit et e	n philosophie politiqu	ie, l'égalité désigne le principe selon lequel les individu
au sein d'un	e communauté politic	que, doivent être traités de la façon. L'égalité
peut être as	sociée (ou parfois op	posée) à l'équité : une distribution juste d'avantages, s
nécessairen	nent que ceux-ci soie	nt nécessairement le résultat d'un partage (
tribution).	
RES		
	/ /	
Ces trois ter	mes désignent différe	ents types de relations entre objets au cours d'un proc
Ces trois ter	mes désignent différe	ents types de relations entre objets au cours d'un proc ne affirmation qui est nécessaire en vue d'arriver à une
Ces trois ter sus. Le	rmes désignent différe désigne ur e ; elle n'est pas déd	ents types de relations entre objets au cours d'un proc ne affirmation qui est nécessaire en vue d'arriver à une uite mais établie. La est ce qui entraine la p
Ces trois ter sus. Le conséquence duction d'un	rmes désignent différe désigne ur e ; elle n'est pas déd effet, par un lien néc	ents types de relations entre objets au cours d'un proc ne affirmation qui est nécessaire en vue d'arriver à une uite mais établie. La est ce qui entraine la p sessaire. Enfin, la est le terme, le but que vise
Ces trois ter sus. Le conséquence duction d'un	rmes désignent différe désigne ur e ; elle n'est pas déd effet, par un lien néc	ents types de relations entre objets au cours d'un proc ne affirmation qui est nécessaire en vue d'arriver à une uite mais établie. La est ce qui entraine la p
Ces trois ter sus. Le conséquence duction d'un	rmes désignent différe désigne ur e ; elle n'est pas déd effet, par un lien néc	ents types de relations entre objets au cours d'un proc ne affirmation qui est nécessaire en vue d'arriver à une uite mais établie. La est ce qui entraine la p sessaire. Enfin, la est le terme, le but que vise
Ces trois ter sus. Le conséquence duction d'un processus, o	rmes désignent différe désigne ur e ; elle n'est pas déd effet, par un lien néc	ents types de relations entre objets au cours d'un proche affirmation qui est nécessaire en vue d'arriver à une uite mais établie. La est ce qui entraine la pressaire. Enfin, la est le terme, le but que vise repris par l'effet d'une intelligence ou d'une volonté.
Ces trois ter sus. Le conséquence duction d'un processus, d'	rmes désignent différe désigne ur e ; elle n'est pas déd effet, par un lien néo quand celui-ci est ent	ents types de relations entre objets au cours d'un proche affirmation qui est nécessaire en vue d'arriver à une uite mais établie. La est ce qui entraine la pressaire. Enfin, la est le terme, le but que vise repris par l'effet d'une intelligence ou d'une volonté.
Ces trois ter sus. Le conséquence duction d'un processus, d' L'article de Tous les Ho	rmes désignent différe désigne ur e ; elle n'est pas déd effet, par un lien néo quand celui-ci est ent	ents types de relations entre objets au cours d'un proche affirmation qui est nécessaire en vue d'arriver à une uite mais établie. La est ce qui entraine la pressaire. Enfin, la est le terme, le but que vise repris par l'effet d'une intelligence ou d'une volonté.
Ces trois ter sus. Le conséquence duction d'un processus, d' L'article de Tous les Ho	rmes désignent différe désigne ur se ; elle n'est pas déd effet, par un lien néo quand celui-ci est ent loi interdisant l'esclav	ents types de relations entre objets au cours d'un processe affirmation qui est nécessaire en vue d'arriver à une uite mais établie. La est ce qui entraine la pressaire. Enfin, la est le terme, le but que vise repris par l'effet d'une intelligence ou d'une volonté.
Ces trois ter sus. Le conséquence duction d'un processus, d' L'article de Tous les Ho	rmes désignent différe désigne ur se ; elle n'est pas déd effet, par un lien néo quand celui-ci est ent loi interdisant l'esclav	ents types de relations entre objets au cours d'un processe affirmation qui est nécessaire en vue d'arriver à une uite mais établie. La est ce qui entraine la pressaire. Enfin, la est le terme, le but que vise repris par l'effet d'une intelligence ou d'une volonté.

qui est organisé et régulé par l'Etat. En revanche	e, le	désigne le domaine de nos
vies qui échappe au regard d'autrui.		
	Propriété	Propriété
Le trottoir d'une rue		
La pelouse d'une entreprise		
En/ EN		
Ces deux termes oppose ce qui est à ce qui devi	rait être. « En _	» désigne ce qui
existe dans la réalité, que nous pouvons observe	er : c'est ce qui	est déjà. En revanche, « en
» désigne ce qui devrait exister. On ét	ablit ce dernier	sur la base d'une norme ou
une référence qui indique comment la réalité dev	rait être.	
		En En
Tous les hammes noissent libres et égany		LII
« Tous les hommes naissent libres et égaux. »		
Les inégalités de conditions de vie selon le pays	où l'on nait	
,		
Ces deux termes désignent ce qui doit être fait, r		
désigne ce qui est conforme aux lois e	,	
par la justice. Le désigne ce qu'on es	•	
Lorsque l'on essaie de faire ce qui est		
morale, mais elle peut parfois être sanctionnée p	ar ia iois si ie p	propos a une ioi (forcement
) n'est pas aussi		
Indiquer pour chaque exemple suivant si la situa	tion est	,, ou les
deux.		
La « légitime défense »		
Secourir à des migrants dans la Mer Méditerrand	ée	
Rouler à 150 km/h sur l'autoroute		
Hould a 100 kill/ll bul Lautoloute		

Que le Président Français ait un salaire équivalent à 10 Smics

/
Ces deux termes désignent les débuts d'un processus. Nous les confondons souvent, alors qu'ils indiquent un type d'information différent. L' désigne l'événement historique déclencheur, le commencement d'un phénomène ou d'un élément qui fait partie de la réalité. Cette explique le fait que cet élément soit advenu. Le
désigne la <i>logique</i> , la <i>raison</i> , la <i>justification</i> qui a fait que cet élément ait pu advenir.
L'URSS rencontrait des difficultés économiques et politiques, ce qui a entraîné son déclin.
L'URSS a commencé son déclin à partir de la chute du mur de Berlin.
//
Ces trois termes désignent des évaluations de valeur entre deux objets. On appellera ceux là s'ils sont équivalents (= de même valeur) et si on ne peut pas les différenci-
er. S'il est possible de les différencier, qu'ils constituent deux objets différents mais de même valeur, ils seront appelés S'ils sont clairement distincts, on les appellera
L' des citoyens devant la loi
signifie qu'ils possèdent des droits identiques en dépit de leurs respectives.
Grâce à ces différences, ils ont chacun une propre.
/
Ces deux termes indiquent deux types de forces qui nous poussent à agir. L'
désigne un devoir qui motive notre action, mais notre volonté reste libre d'adhérer et
d'obéir. L' requière une adhésion ou au moins une acceptation de l'individu, sur le plan moral : nous reconnaissons qu'il est important de faire cela. En revanche, dans

le cas d'une	_, l'individu est amené à faire une	e action sous la p	oression d'une
force extérieure.			
Obéir aux ordres d'un ty	ran.		
Choisir consciemment d	e respecter les lois de l'État.		

7. Avons-nous le devoir de respecter l'autorité de l'État ?

7.1. L'ÉTAT EMPLOIE LES MOYENS NÉCESSAIRES POUR ASSURER LA COHABITATION PAISIBLE DE SES CITOYENS

EXTRAIT

Rousseau

Le 'contrat social' est le fin compromis qui assure sécurité et liberté pour l'homme

Je suppose les hommes parvenus à ce point où les obstacles qui nuisent à leur conservation dans l'état de nature l'emportent par leur résistance sur les forces que chaque individu peut employer pour se maintenir dans cet état. Alors cet état primitif ne peut plus subsister, et le genre humain périrait s'il ne changeait sa manière d'être.

Or comme les hommes ne peuvent engendrer de nouvelles forces, mais seulement unir et diriger celles qui existent, ils n'ont plus d'autre moyen pour se conserver que de former par agrégation une somme de forces qui puisse l'emporter sur la résistance, de les mettre en jeu par un seul mobile et de les faire agir de concert.

Cette somme de forces ne peut naître que du concours de plusieurs : mais la force et la liberté de chaque homme étant les premiers instruments de sa conservation, comment les engagera-t-il sans se nuire, et sans négliger les soins qu'il se doit ? Cette difficulté ramenée à mon sujet peut s'énoncer en ces termes :

"Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant." Tel est le problème fondamental dont le contrat social donne la solution.

Les clauses de ce contrat sont tellement déterminées par la nature de l'acte que la moindre modification les rendrait vaines et de nul effet ; en sorte que, bien qu'elles n'aient peut-être jamais été formellement énoncées, elles sont partout les mêmes, partout tacitement admises et reconnues ; jusqu'à ce que, le pacte social étant violé, chacun rentre alors dans ses premiers droits et reprenne sa liberté naturelle, en perdant la liberté conventionnelle pour laquelle il y renonça.

Ces clauses bien entendues se réduisent toutes à une seule, savoir l'aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits à toute la communauté. Car, premièrement, chacun se donnant tout entier, la condition est égale pour tous, et la condition étant égale pour tous, nul n'a intérêt de la rendre onéreuse aux autres.

De plus, l'aliénation se faisant sans réserve, l'union est aussi parfaite qu'elle ne peut l'être et nul associé n'a plus rien à réclamer : car s'il restait quelques droits aux particuliers, comme il n'y aurait aucun supérieur commun qui pût prononcer entre eux et le public, chacun étant en quelque point son propre juge prétendrait bientôt l'être en tous, l'état de nature subsisterait et l'association deviendrait nécessairement tyrannique ou vaine.

Enfin chacun se donnant à tous ne se donne à personne, et comme il n'y a pas un associé sur lequel on n'acquière le même droit qu'on lui cède sur soi, on gagne l'équivalent de tout ce qu'on perd, et plus de force pour conserver ce qu'on a.

Si donc on écarte du pacte social ce qui n'est pas de son essence, on trouvera qu'il se réduit aux termes suivants : Chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale ; et nous recevons en corps chaque membre comme partie indivisible du tout.

Jean-Jacques Rousseau, Du contrat social (1762)

- 1. Pourquoi, selon Rousseau, les hommes en sont-ils venus à accepter les compromis liés au fait de vivre en sociétés organisées, puis en États ? Pourquoi une situation sans société organisée ne serait-elle pas, par définition, soutenable dans le temps ?
- 2. Comment les Hommes ont-ils pu dépasser une situation si risquée ? Quels étaient les nouveaux dangers à éviter, dans le cadre d'une soumission volontaire à un nouvel état de société ?
- 3. Selon Rousseau, le « contrat social » est une hypothèse, universelle, expliquant la constitution de toutes les sociétés humaines au cours de l'histoire, et pourtant, on ne retrouve ce contrat fondamental nulle part. Comment Rousseau arrive-t-il à dépasser cette contradiction ?
- 4. Quelle est la convention fondamentale qui permet la vie en société ?
- 5. Dans quel sens peut-on dire qu'en société, nous gagnons plus ensemble, collectivement, alors que chaque individu gagne autant que ce qu'il perd ?

EXTRAIT

Weber

Par définition, l'État possède le monopole de la violence légitime

S'il n'existait que des structures sociales d'où toute violence serait absente, le concept d'État aurait alors disparu et il ne subsisterait que ce qu'on appelle, au sens propre du terme, l'« anarchie ». La violence n'est évidemment pas l'unique moyen normal de l'État — cela ne fait aucun doute -, mais elle est son moyen spécifique. De nos jours la relation entre État et violence est tout particulièrement intime. Depuis toujours les groupements politiques les plus divers — à commencer par la parentèle - ont tous tenu la violence physique pour le moyen normal du pouvoir. Par contre il faut concevoir l'État contemporain comme une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé — la notion de territoire étant une de ses caractéristiques — , revendigue avec succès pour son propre compte le monopole de la violence physique légitime. Ce qui est en effet le propre de notre époque, c'est qu'elle n'accorde à tous les autres groupements, ou aux individus, le droit de faire appel à la violence que dans la mesure où l'État le tolère : celui-ci passe donc pour l'unique source du « droit » à la violence. Par conséquent, nous entendrons par politique l'ensemble des efforts que l'on fait en vue de participer au pouvoir ou d'influencer la répartition du pouvoir, soit entre les États, soit entre les divers groupes à l'intérieur d'un même État. [...]

Comme tous les groupements politiques qui l'ont précédé historiquement, l'État consiste en un rapport de domination de l'homme sur l'homme fondé sur le moyen de la violence légitime (c'est-à-dire sur la violence qui est considérée comme légitime). L'État ne peut donc exister qu'à la condition que les hommes dominés se soumettent à l'autorité revendiquée chaque fois par les dominateurs.

Max Weber, Le Savant et le Politique (1919)

- 1. Pourquoi la violence serait-elle le « moyen spécifique » de l'État ?
- 2. Quel est l'ancêtre de la violence de l'Etat ? En quoi cette violence devient-elle différente dans l'État moderne ?
- 3. En quoi la conception de l'État comme possesseur du monopole de la violence légitime affecte-t-il notre conception de la politique ?
- 4. Pourquoi la « violence légitime » est-elle « la violence qui est considérée comme légitime » ? Que révèle cette nuance ?

7.2. L'ÉTAT N'EST PAS UNE SUPERSTRUCTURE NEUTRE : IL CONTRIBUE À UNE DOMINATION DE CLASSES ET LA CONSOLIDE

EXTRAIT

Althusser

L'État repose sur la domination d'une classe sociale par une autre

La tradition marxiste est formelle : l'État est conçu explicitement dès le *Manifeste* et le *18 Brumaire* (et dans tous les textes classiques ultérieurs, avant tout de Marx sur la Commune de Paris, et de Lénine sur *l'État et la Révolution*) comme appareil répressif. L'État est une « machine » de répression, qui permet aux classes dominantes (au

XIXe siècle, à la classe bourgeoise et à la « classe » des grands propriétaires terriens) d'assurer leur domination sur la classe ouvrière pour la soumettre au procès d'extorsion de la plus-value (c'est-à-dire à l'exploitation capitaliste).

L'État, c'est alors avant tout ce que les classiques du marxisme ont appelé *l'appareil d'État*. On comprend sous ce terme : non seulement l'appareil spécialisé (au sens étroit) dont nous avons reconnu l'existence et la nécessité à partir des exigences, de la pratique juridique, à savoir la police, les tribunaux, les prisons ; mais aussi l'armée, qui (le prolétariat a payé de son sang cette expérience) intervient directement comme force répressive d'appoint en dernière instance quand la police, et ses corps auxiliaires spécialisés, sont « débordés par les événements » ; et au-dessus de cet ensemble le chef de l'État, le gouvernement et l'administration.

Présentée sous cette forme, la « théorie » de l'État marxiste-léniniste touche à l'essentiel, et il n'est pas question un seul instant de ne pas prendre conscience que c'est bien là l'essentiel. L'appareil d'État, qui définit l'État comme force d'exécution et d'intervention répressive, « au service des classes dominantes », dans la lutte de classe menée par la bourgeoisie et ses alliés contre le prolétariat, est bel et bien l'État, et définit bel et bien sa « fonction » fondamentale. [...]

Il est indispensable de tenir compte, non seulement de la distinction entre pouvoir d'État et appareil d'État, mais aussi d'une autre réalité qui est manifestement du côté de l'appareil (répressif) d'État, mais ne se confond pas avec lui. Nous appellerons cette réalité par son concept : les Appareils Idéologiques d'État (AIE). [...] Nous pouvons, pour le moment, considérer comme Appareils Idéologiques d'État les institutions suivantes [...] :

- l'AIE religieux (le système des différentes Églises) ;
- l'AIE scolaire (le système des différentes « Écoles », publiques et privées) ;
 - l'AIE familial;
 - l'AIE juridique ;
 - l'AIE politique (le système politique, dont les différents Partis) ;

- l'AIE syndical;
- l'AIE de l'information (presse, radio-télé, etc.) ;
- l'AIE culturel (Lettres, Beaux-Arts, sports, etc.). [...]

Ce qui distingue les AIE de l'Appareil (répressif) d'État, c'est la différence fondamentale suivante : l'Appareil répressif d'État « fonctionne à la violence », alors que les Appareils idéologiques d'État fonctionnent « à l'idéologie ». [...]

Si nous voulons bien considérer que dans le principe la classe dominante détient le pouvoir d'État (sous une forme franche, ou le plus souvent, par le moyen d'alliances de classes ou de fractions de classes), et dispose donc de l'Appareil (répressif) d'État, nous pourrons admettre que la même classe dominante soit active dans les Appareils idéologiques d'État dans la mesure où c'est, en définitive [...] l'idéologie dominante qui est réalisée dans les Appareils idéologiques d'État. Bien entendu c'est tout autre chose que d'agir par lois et décrets dans l'Appareil (répressif) d'État, et que « d'agir » par l'intermédiaire de l'idéologie dominante dans les Appareils idéologiques d'État. [...]

À notre connaissance, aucune classe ne peut durablement détenir le pouvoir d'État sans exercer en même temps son hégémonie sur et dans les Appareils idéologiques d'État.

Louis Althusser,

« Idéologie et appareils idéologiques d'État » (1976)

- 1. Dans l'analyse marxiste, pourquoi l'État est-il un appareil répressif, et non pas seulement une structure organisationnelle neutre sur le plan des classes sociales ?
- 2. Quelles sont les implications concrètes, et sociétales, du fait que l'Etat se réduise, dans la réalité, seulement à être un « appareil d'État » ? Sous quelles formes une administration peut-elle exercer un pouvoir réel, violent, et de classe ?
- 3. En quoi les Appareils Idéologiques d'État rendent-ils l'État encore plus puissant et efficace dans son agenda implicite de lutte des classes ?

Les illusions de la méritocratie

7.3. FACE À UN ÉTAT S'ÉLOIGNANT DE SES PROMESSES MORALES, C'EST S'Y OPPOSER QUI DEVIENT NOTRE DEVOIR

EXTRAIT

Nietzsche

La justice ne cherche pas ce qui est juste, mais seulement ce qui est nécessaire pour la perpétuation de la société

Celui qui est puni ne mérite pas la punition : on ne se sert de lui que comme d'un moyen d'intimidation pour empêcher à l'avenir certains actes ; celui que l'on récompense ne mérite pas davantage sa récompense : il ne pouvait en effet agir autrement qu'il n'a agi.

Ainsi la récompense n'a d'autre sens que d'être un encouragement pour lui et pour les autres, elle a donc pour fin de fournir un motif à de futures actions ; on acclame celui qui est en train de courir sur la piste, non pas celui qui est au but. Ni la peine ni la récompense ne sont choses qui reviennent à l'individu comme lui appartenant en propre ; elles lui sont données pour des raisons d'utilité, sans qu'il ait à y prétendre avec justice. Il faut dire « le sage ne récompense pas parce qu'on a bien agi » de la même manière que l'on a dit « le sage ne punit pas parce qu'on a mal agi, mais pour empêcher que l'on agisse mal ». Si peine et récompense disparaissaient, du même coup disparaîtraient les motifs les plus puissants qui détournent de certaines actions et poussent à certaines autres ; l'intérêt de l'humanité en exige la perpétuation.

Friedrich Nietzsche, Humain, Trop Humain (1878)

- 1. Quelle est le principe général de compréhension de la réalité, appliqué aux affaires humaines, que Nietzsche remet en question au début de son propos ? Quelle thèse discutée plus tôt dans ce cours rejoint-il ?
- 2. Quelle est alors la réelle fonction de la justice, dans les sociétés humaines ? Cette fonction se limite-t-elle aux murs des tribunaux et au travail des juges et des avocats ?
- 3. Expliquer le recours à l'image du sage.
- 4. La thèse de Nietzsche nous inviterait-il à chercher une autre forme de justice dans notre société ?

EXTRAIT

Thoreau

La désobéissance civile permet une résistance légitime aux lois injustes

Des lois injustes existent : nous satisferons-nous de leur obéir ou tâcherons-nous de les amender, de leur obéir jusqu'à ce que nous y ayons réussi, ou les transgresserons-nous sur-le-champ ? Les hommes, sous un gouvernement comme le nôtre, estiment en général qu'ils doivent attendre d'avoir persuadé la majorité de les altérer. Ils pensent que s'ils résistaient, le remède serait pire que le mal. [...]

Si l'injustice fait partie des frottements nécessaires de la machine du gouvernement, alors qu'on la permette ; elle s'estompera peut-être – en tout cas, la machine tombera en panne. Si l'injustice a un ressort, une poulie ou une corde, voire une manivelle qui lui soient spécifiques, on peut alors se demander si la volonté de correction ne sera pas pire que le mal ; mais si elle est d'une telle nature qu'elle fasse de vous l'agent de l'injustice vis-à-vis d'autrui alors je déclare qu'il faut enfreindre la loi. Que votre vie devienne un contre-frottement pour arrêter la machine. Ce à quoi je dois veiller, à tout le moins, c'est à ne pas me prêter au mal que je condamne.

Quant à adopter les pratiques prévues par l'État pour remédier au mal, je ne les connais pas. Elles réclament trop de temps et la vie d'un homme n'y suffit pas. [...]

Une minorité est impuissante tant qu'elle se conforme à la majorité ; ce n'est du reste plus une minorité ; mais elle devient irrésistible quand elle la bloque de tout son poids. Si l'alternative était de mettre tous les justes en prison ou renoncer à la guerre et à l'esclavage, l'État ne balancerait pas dans son choix. Si un millier d'hommes refusaient de payer leurs impôts cette année, ce ne serait pas une mesure violente et sanguinaire, comme le fait de les payer et permettre à l'État de commettre la violence et de verser le sang innocent. Telle est, en fait, la définition d'une révolution paisible, si semblable chose est possible. Si percepteur, ou tout autre fonctionnaire, me demande : « Mais que voulez-vous que je fasse ? », ma réponse est : « Si vous voulez vraiment faire quelque chose, démissionnez. » Une fois que le sujet a refusé son allégeance et que le fonctionnaire a démissionné, la révolution est accomplie.

Henry David Thoreau, La Désobéissance civile (1849)

1. Quelle est la différence entre amender et transgresser?

2. Dans quelles conditions faut-il se contenter d'amender l'injustice, et dans lesquelles est-il légitime de lui résister ?

3. Comment s'effectue ce que Thoreau appelle la « révolution paisible » ?

4. La désobéissance civile rencontre-t-elle des limites ?

QUELQUES SUJETS DE DISSERTATION SUR LE TRAVAIL

Le travail : définition, utilité, rôle social

À quelles conditions une activité est-elle un travail?

Que gagnons-nous à travailler ?

La division du travail sépare-t-elle les hommes ?

QUELQUES SUJETS DE DISSERTATION SUR LA POLITIQUE ET L'ÉTAT

Socialisation
Les hommes ne vivent-ils en société que par intérêt ?
La société n'est-elle qu'un regroupement d'individus ?
Politique et moralité
En politique, tous les moyens sont-ils bons ?
Rendre les hommes meilleurs, est-ce le but de la politique ?
L'État et l'individu
La force est-elle au fondement de l'État ?
L'individu doit-il se méfier de l'État ?
Politique et démocratie
La politique peut-elle être un métier ?
La consultation des citoyens suffit-elle à faire la démocratie ?
QUELQUES SUJETS DE DISSERTATION SUR LA JUSTICE
Droit, nature, force
Le droit peut-il être fondé sur la nature ?
Le droit ne fait-il que traduire un rapport de forces ?
Peut-on demander à la justice qu'elle nous venge ?
Droit et moralité
N'est-on juste que par intérêt ?
La violence peut-elle être juste ?
Le droit peut-il se mêler de tout ?

Pourquoi devons-nous être justes?

L'idéal de justice doit-il passer avant le respect de la loi?

Pragmatique du droit

La justice consiste-t-elle à traiter également tous les hommes ?

Peut-on apprendre à être juste ?

Comment décider qu'un acte est juste ?

QUELQUES SUJETS DE DISSERTATION SUR LE DEVOIR

Morale et individualité

N'est-on moral que par intérêt ?

Suffit-il de faire son devoir ?

Qui peut me dire ce que je dois faire?

Est-ce l'intention qui fait la valeur morale de nos actes ?

Morale et collectivité

Le sentiment moral peut-il être éduqué ?

Les valeurs morales sont-elles relatives ?